

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Augustin 19390

SÉANCE DU 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à 20 h 30 à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Auboiron, Isabelle Monédière, Jean-Pierre Broussolle, Odile Géraudie, Denis Leclerc, Léa Lebriez, Caroline Martinie, Mickaël Lameyre, Raphaël De Azevedo, Sylvie Sauge-Maison

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Bruno Guillemin a donné pouvoir à Isabelle Monédière.

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sylvie Sauge-Maison est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 20 mars 2026

Le compte rendu du vendredi 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

A/ Bail restaurant :

Monsieur le Maire explique que la future locataire a demandé un bail précaire d'un an suivi d'un bail normal de 3/6/9 ans

Loyer : 400 HT/ Logement 200 € soit 680 € TTC en tout.

Un dépôt de garantie d'un mois est demandé. Un état des lieux est prévu à l'entrée du locataire.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

B/ Vote des budgets 2026 :

Commune : Monsieur le Maire présente le budget :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	578 738,63 €	578 738,63€
Section d'investissement	308 696,43 €	308 696,43 €

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

Champs Paillards :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	16 861,66 €	16 861,66 €
Section d'investissement	40 975,78 €	40 975,78 €

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11.
La décision est approuvée à l'unanimité			

C/ Vote des tarifs pour la taxe de publicité extérieur (Mondial Relay) :

Mondial Relay verse un montant forfaitaire de 19, 10 € à la commune (barème pour une superficie occupée inférieure à 12 m²).

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

D/ Subventions aux associations :

Un montant total de 6 150 € est alloué aux diverses associations de la commune.

E/ Provision pour créances douteuses sur le budget de la commune :

Monsieur le Maire explique que la trésorerie demande aux communes de provisionner environ 15 % des impayés de l'année précédente sur le compte 6817.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

3. Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 28 avril 2026.

Le restaurant va ouvrir prochainement.

Monsieur De Azevedo demande si le projet de topoguide évoqué lors du mandat précédent est toujours d'actualité. Deux circuits pédestres de 11 et 17 kilomètres existent sur la commune et sont entretenus par Tulle Agglo. Un troisième circuit de taille intermédiaire est envisagé.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 35.

Monsieur le Maire,

Marcel Auboiron